



# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

## Compte-rendu

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de son Maire, M. Patrick BAUDEMENT.

---

Convocation envoyée le 13/11/2024

---

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Nombre de procuration : 4

Votants : 18

---

### **Membres présents :**

Mmes Dominique BARRAUD – Aurore DEFONTAINE – Stéphanie DECOSNE – Claudia MENDES – Valérie MICHAUT – Sophie DESFORGES  
MM. Patrick BAUDEMENT – Alain DE MACEDO – Frédéric LACROIX – Alexandre HEDDAR – Nicolas ETIENNE – Nicolas BIROT – Pierre SEGALA – Pascal CLAUDEL

### **Membres excusés :**

Mme Christelle JOSSINET donne procuration à M. Nicolas BIROT  
Mme Babette RHODDE donne procuration à M. Pascal CLAUDEL  
M. Gérard PRZYSLUSKI donne procuration à Mme Valérie MICHAUT  
M. Frédéric BOUYER donne procuration à Mme Dominique BARRAUD  
Mme Isabelle HAUTOT absente excusée.

---

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. Alain DE MACEDO est désigné secrétaire de séance.

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Vote : unanimous

## **2. INTEGRATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES**

La démission de Mme Aurélie POIROT-MAIRE, acceptée par M. le Préfet en date du 20 septembre 2024, amène Mme Sophie DESFORGES à siéger au sein du Conseil municipal. Mme Sophie DESFORGES était le dernier nom sur la liste des candidats aux élections municipales.

En sa qualité de conseillère municipale, Mme Sophie DESFORGES décide d'intégrer les commissions communales suivantes :

**\*Commission culture et vie associative**

Président	<b>M. Patrick BAUDEMENT</b>	<b>Maire</b>
Vice présidente	<b>Mme Dominique BARRAUD</b>	<b>Adjointe</b>
Membre	M. Frédéric BOUYER	Conseiller
Membre	Mme Isabelle HAUTOT	Conseillère
Membre	M. Nicolas BIROT	Conseiller
Membre	Mme Valérie MICHAUT	Conseillère
Membre	Mme Claudia MENDES	Conseillère
Membre	Mme Sophie DESFORGES	Conseillère

**\*Commission Travaux**

Président	<b>M. Patrick BAUDEMENT</b>	<b>Maire</b>
Vice présidente	<b>M. Alexandre HEDDAR</b>	<b>Adjoint</b>
Membre	Mme Christine JOSSINET	Conseillère
Membre	M. Pierre SEGALA	Conseiller
Membre	M. Nicolas BIROT	Conseiller
Membre	Mme Babette RHODDE	Conseillère
Membre	Mme Sophie DESFORGES	Conseillère
Membre	M. Gérard PRZYLUSKI	Conseiller

**3. ELECTION DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Conseil municipal est maintenant au complet. Il est procédé à l'élection d'un 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire après la démission de ses fonctions de Mme Aurélie POIROT-MAIRE.

La candidature de M. Alexandre HEDDAR est proposée pour prétendre au poste de 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Mme le Maire propose un vote à main levée.

Mme Valérie MICHAUT demande que le vote soit secret comme cela avait été fait pour l'élection de Mme Aurélie POIROT-MAIRE.

Après dépouillement et proclamation des résultats : M. Alexandre HEDDAR est élu à la majorité 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire. Il est immédiatement installé.

Il reçoit les délégations : travaux et qualité de la vie et de l'environnement.

Vote : majorité 16 voix pour et 2 bulletins nuls

#### **4. INSCRIPTION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le SGC de Dijon Métropole a engagé les actions en son pouvoir pour permettre à la commune de recouvrer les sommes ci-après ; Les recours n'ont pas abouti aux paiements des créances. Dans la suite logique des procédures, le SGC de Dijon Métropole demande à la commune l'inscription en non-valeur des sommes suivantes :

- 78 € pour un titre émis au Food Truck « Wagabon » (droit de place)
- 2 639.08 € correspondant aux frais de remise en état de la parcelle cadastrée BC 42.

Le Conseil municipal décide de passer la créance de 78 € en admission de non-valeur. L'inscription de la créance de 2639.08 € en non-valeur est refusée.

Mme Claudia MENDES demande où est situé le terrain.

M. le Maire : Chemin de la Ruellette. Le terrain est non constructible car situé en zone rouge du PPRI.

Vote : à l'unanimité

#### **5. ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE AVEC LE CDG**

La commune de Perrigny-Lès-Dijon a fait le choix d'adhérer au contrat groupe pour les risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Côte d'Or à compter du 01/01/2025. Il s'agit d'un contrat groupe de quatre années.

La loi oblige les employeurs publics à contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques de prévoyances. Il est proposé une participation communale de 7 € mensuel par agent.

Vote : unanimité

#### **6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE**

La convention signée entre la commune et La Poste pour l'agence postale communale arrivera à échéance le 01/06/2025. Il est décidé de reconduire pour une durée de neuf ans ladite convention. Une nouvelle clause a été définie dans le futur contrat : A compter de juin 2025, un pourcentage réalisé sur la vente de services annexes sera reversé à la commune. Ces services annexes concernent le dispositif « Veiller sur mes parents », la tablette ARDOIZ et la téléphonie.

M. Pascal CLAUDEL rappelle que la commune a repensé l'aménagement de la mairie pour installer l'agence postale et qu'il est important de maintenir ce service public de proximité.

Mme Valérie MICHAUT suggère de diffuser un article sur l'agence communale et les produits qu'elle propose.

Vote : Unanimité

## 7. REGLEMENTS DES SALLES COMMUNALES

Les membres du Conseil municipal n'ont pas pris connaissance des projets de règlements, la question est à surseoir.

## 8. TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Après étude et validation par la commission Finances de la hausse des tarifs de 2% pour l'année 2025, le Conseil municipal valide les tarifs suivants :

	<b>Tarifs habitants</b>	<b>Tarifs extérieurs</b>
<b><u>Grande salle + cuisine</u></b> Vendredi de 11h00 à lundi 9h00 Une journée de 9h à 9h	<b>704 €</b> <b>467 €</b>	<b>1028 €</b> <b>645 €</b>
<b><u>Grande salle + petite salle + cuisine</u></b> Vendredi de 11h00 à lundi 9h00 Une journée de 9h à 9h	<b>744 €</b> <b>495 €</b>	<b>1326 €</b> <b>831 €</b>
<b><u>Petite salle + cuisine</u></b> Vendredi de 11h00 au lundi 9h00 Une journée de 9h00 à 9h00	<b>452 €</b> <b>297 €</b>	<b>664 €</b> <b>409 €</b>

LOCATION SALLES DE LA MAIRIE : 55€ la demi-journée

LOCATION SALLE CHANTAL BERNARD SYNDICS : 55€ /3h et 110€/au-delà de 3h

LOCATION CABANE DU PARC (exclusivement aux habitants de Perrigny) : 75€

Vote : à la majorité – 1 abstention

## 9. TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Après étude et validation par la commission Finances de la hausse de 2% des tarifs pour l'année 2025, le Conseil municipal décide des tarifs suivants :

	Durée concession		
	15 ans	30 ans	50 ans
Cimetière		232 €	474 €
Colombarium	464 €	971 €	
Jardin du Souvenir	115 €	115 €	115 €

M. Nicolas BIROT demande la raison de l'absence de tarification pour la durée de 15 ans au cimetière et pour la durée de 50 ans en columbarium.

Mme Dominique BARRAUD explique qu'une durée de 15 ans en cimetière est trop courte. Cela nécessiterait des relevages fréquents. Le tarif columbarium pour une durée de 50 ans serait trop élevé.

M. Pascal M. CLAUDEL s'exprime sur la différence de prix entre les tarifs des concessions cimetière et les concessions en columbarium. Ces derniers n'incitent pas à prendre une place en columbarium.

M. Alain DE MACEDO répond que le tarif des cases est plus élevé car il faut amortir l'achat du columbarium.

Vote : à la majorité – 1 abstention

## **10. REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE**

Un décret du 26 juin 2024 instaure un nouveau régime indemnitaire en remplacement des régimes actuels (indemnité spéciale de fonction et d'engagement et le cas échéant de l'indemnité d'administration et de technicité), l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux. Cette indemnité est composée d'une part fixe et d'une part variable. Il est proposé un taux de 20% du traitement brut mensuel soumis à retenue de pension pour la part fixe. La part variable est calculée sur un montant maximum annuel défini par délibération.

Vote : unanimité

## **11. INFORMATIONS DIVERSES**

- Le repas des ainés se déroulera le 14 décembre 2024 à la salle Chantal Bernard à partir de 12h00. Les coupons-réponse sont attendus jusqu'au 27 novembre.

Mme Aurore DEFONTAINE précise qu'il faudrait des bénévoles pour servir.

M. Pascal CLAUDEL demande s'il ne serait pas possible de confectionner un panier composé de produits locaux. Il propose de démarcher les producteurs locaux pour l'année prochaine.

M. Alain DE MACEDO trouve dommage que les anciens habitants domiciliés en EPHAD ne perçoivent plus le colis

Mme Aurore DEFONTAINE répond qu'ils ne sont plus domiciliés sur la commune et que la commune n'a pas connaissance de tous les lieux de placement.

- Renouvellement du Conseil de développement de Dijon Métropole : Aucun habitant de la commune n'a présenté sa candidature.
- Personnel communal : Les entretiens individuels des agents sont en cours.
- Collecte de la Banque Alimentaire : La collecte nationale au profit de la Banque Alimentaire se déroulera vendredi 22 et samedi 23 novembre. Mme Aurore DEFONTAINE demande des bénévoles pour collecter. Il suffit de se rendre disponible 2h00 sur la journée du vendredi ou du samedi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47 mn.

M. le Maire

M. Patrick BAUDEMENT